

COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 5 février 2021

Nombre de membres
du conseil municipal :

en exercice : **15**

présents : **14**

votants : **15**

L'an deux mil vingt et un
le cinq février à dix-neuf heures et quinze minutes
le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues
régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

Date de convocation : 29 janvier 2021

Présents : M TRICOT Jean-Luc, Mme MAILLOT Sylvia, MM GONNON Samuel, MOTTET Stéphane, LEQUIEN Pascal, Mmes BOISSEAU Audrey, JORLAND Sandrine, MM FONCLAUD Dimitri, STAMENKOVIC Dejan, LEBEAU Jérôme, Mme COUTURIER Nathalie, M MARION Bertrand, Mme BALAVOINE Claudia et M MARUEJOULS Pascal.

Excusée : Mme Laëtitia SOULIER (1 pouvoir à Mme MAILLOT Sylvia).

Secrétaire de séance : M MARION Bertrand.

Après approbation du compte rendu du conseil municipal du vendredi 13 novembre 2020, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Exonération de deux mois de loyer pour le commerce multi services « O Ptit Plaisir »

Monsieur le Maire rappelle que pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, un arrêté a ordonné la fermeture de tous les commerces non essentiels tels les restaurants depuis le samedi 30 octobre 2020.

Le commerce multi services « O Ptit Plaisir » est donc fermé et compte tenu de la perte de chiffre d'affaire, monsieur le Maire propose, comme le conseil l'avait déjà voté précédemment, une exonération de loyer pour les mois de décembre 2020 et janvier 2021.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité décide d'une gratuité de loyer pour ces deux mois.

La présente délibération sera transmise à monsieur le Trésorier de Chazay d'Azergues.

Monsieur le Maire rappelle que le restaurant propose chaque semaine des plats à apporter et des pizzas.

Lancement de la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Autorisation donnée au Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que selon les dispositions de la loi dite « Macron », il est désormais possible et sous certaines conditions d'aménager, d'agrandir et de créer des annexes ainsi que des piscines pour les habitations existantes situées en zone A et N. Il propose le lancement d'une procédure de modification pour intégrer ces possibilités. Par ailleurs cette procédure sera l'occasion de revoir les éventuels changements de destination d'anciens bâtiments agricoles.

Il propose au conseil municipal de faire une modification du PLU avec l'aide du cabinet AUA représenté par madame Céline Grieu qui a élaboré notre actuel PLU. Le coût de la procédure est de 2.100,00 € HT soit 2.520,00 € TTC.

Le délai global d'étude est évalué à 7 mois jusqu'en octobre 2021:

Mois 0 : Délibération de lancement de la procédure par le Conseil municipal

Mois 1-2 : Montage du dossier

Mois 3-4 : Saisine de l'Autorité environnementale pour savoir si le dossier doit faire l'objet d'une évaluation environnementale et transmission du dossier aux Personnes Publiques Associées (PPA)

Mois 5-6 : Enquête publique

Mois 7 : Approbation de la modification en Conseil municipal.

Après avoir demandé l'avis des élus, il est décidé à l'unanimité d'autoriser monsieur le Maire à lancer la procédure de modification n° 2 du PLU.

Evolution de l'école

Depuis septembre 2020, la 4^{ème} classe a été ré ouverte et les effectifs sont passés à 92 élèves dont 48 en maternelle. L'organisation devient très compliquée et la salle d'animation est occupée le matin de 7 heures 15 à 8 heures 30 par la garderie périscolaire, puis de 8 heures 30 à 11 heures 30 par les activités physiques des élèves, de 11 heures 30 à 13 heures par les deux services de la cantine, de 13 heures 30 à 15 heures plus de trente couchettes sont installées pour la sieste des petits, de 15 heures à 16 heures 30 les activités physiques de l'école, de 16 heures 30 à 18 heures 45 la garderie périscolaire et enfin les associations hors période COVID à partir de 19 heures comme la gymnastique, la zumba ou le théâtre.

Les effectifs sont à la hausse et l'évolution va continuer dans ce sens avec un taux de naissance d'environ de 10 bébés par an et l'arrivée de nouveaux habitants grâce aux nombreuses divisions de parcelles en cours.

Monsieur le Maire propose d'envisager une extension de l'école avec la création d'une salle multifonctions pour la garderie, la sieste et les activités physiques comprenant un local de rangement et deux toilettes supplémentaires.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité accepte le projet qui va s'étaler sur environ trois ans le temps de monter le dossier, de finaliser le financement et de réaliser les travaux.

Remplacement de la maisonnette dans la cour de l'école

La maisonnette enfants installée dans la cour de l'école depuis plus de trente ans a été enlevée car elle n'était plus aux normes. Monsieur le Maire propose de la remplacer par un modèle un peu plus petit de chez Kompan dont l'installation sur un sol souple coûtera 5.604 € TTC. Ce choix a été validé par les enseignantes.

Après discussion, le conseil municipal valide à l'unanimité l'achat de la maisonnette de la société Kompan qui sera montée et installée en mars.

Demande de subvention à la Région pour l'achat d'un purificateur d'air à la cantine scolaire

La région Auvergne Rhône-Alpes propose d'aider les communes de moins de 20.000 habitants pour l'achat d'un purificateur d'air afin d'améliorer la qualité de l'air dans les cantines des établissements scolaires. Cette aide porte uniquement sur l'acquisition et l'installation dans les cantines d'un purificateur par filtration HEPA. L'aide est calculée sur la base de 80 % du montant TTC plafonné à 1.800 €. Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition d'un purificateur modèle Oxymore Mont Blanc sur roulettes qui traite jusqu'à 500 m2 d'un montant de 2.520 € TTC qui nous reviendra à 720 euros en déduisant l'aide la Région.

Après débat, le conseil municipal vote à l'unanimité l'achat de ce modèle.

Mise en place d'un plan numérique à l'école

Dans le cadre du plan de relance dédié au numérique pour l'éducation, le dossier d'appel à projet pour un socle numérique à l'école primaire doit être rempli en ligne avant le 1^{er} mars 2021. Un devis a été établi en investissement de matériel pour un ordinateur de Direction avec pack office et 12 tablettes avec valise pour 4.515,00 € HT soit 5.418,00 € TTC. Au niveau du fonctionnement, une demande est faite pour un abonnement sur 3 ans à Beneylu school pour 645 euros. Si le dossier est accepté, le montant de la subvention est au maximum de 3.500 euros .

Après discussion, le conseil municipal accepte à l'unanimité de déposer une demande de subvention.

Ouverture du tableau des dépenses prévues au budget 2021

Monsieur le Maire détaille les principales dépenses proposées pour le budget 2021.

BP 2021

FONCTIONNEMENT

Article	Achat	Montant
6232	Animation	4000
6232	Soutien scolaire	1100
611	Intervenant musical	?
615231	Nettoyage des rues par balayeuse	1600
61558	Ecole et mairie: Maintenance informatique Mr Schnee	700
	Abonnement pour 3 ans ENT Beneylu school	645
6247	Transport piscine	1400
61521	Entretien Varennes Bessy (17.000) + l'Abri (24.300)	41300
6068	Fleurissement commune	1200
6068	Décoration village	800
615221	Réparation marche église	1160

INVESTISSEMENT

Article	Achat	Montant
2135	Réhabilitation du local tennis aux Varennes	?
202	Modification n°2 du PLU	2520
2121	Arboretum Les Lavandières	?
2121	Plantation magnolias O Ptit plaisir	1700
21571	Tracteur occasion	?
2128	Liner fontaine 2650 projecteurs 1070	3750
21312	Remise aux normes installations électriques école	1500
21312	Film vitrage classe Carole	?
21312	Accessibilité école	8000
21316	Accessibilité cimetièrre	3500
21318	Accessibilité mairie	11000
21318	Remise aux normes des installations électriques	1500
21318	Accessibilité église	6000
2132	Puis perdu O Ptit Plaisir	1900
2151	Vidéo surveillance mairie et école	?
2135	Réparation mur en pierres Varennes	3500
2135	Trottoir maison Bruyat	2500
2135	Muret maison Bruyat (1/2 de 7504,80)	3800
2158	Outillage pour agent communal	?
2184	Ecole : banc 278 chaises 813 tables 570 meuble 280	1950
2184	10 tables salle d'animation	950
2183	Ecole : ordinateurs tablettes	5450
2183	ordinateur secrétariat mairie + portable	2850
2188	Escabeau 6 marches sécurisé salle animation	900
2188	Toboggan Vieille Ferme	?
2188	Maisonnette cour de l'école	5 650
2188	Salle d'animation un 2ème chariot stockage tables	700
2188	Ecole : livres pour bibliothèque	400
2188	Ecole : 2 talkies walkies et poste radio	250
2188	Ecole porte manteaux 220 protège couchette 100	320
2188	Ecole : sèche dessins	210
2188	Cantine : purificateur d'air (Subvention 1800)	2 550
2188	Cantine : 1 coupe pain sécurisé cantine	300
2188	abri poubelles Decotton	?
2188	1 suspension fleurs lavoir	130
2188	illuminations village	1000

Monsieur le Maire indique que si on valide l'installation du liner de la fontaine aujourd'hui, la société pourrait l'installer en mars, nous permettant une mise à l'eau de la fontaine dès le 1^{er} avril. Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Questions diverses

***Voirie : mise en place du plan de circulation sur le chemin des Pierres et état d'avancement du projet sur le chemin du Beaujolais.**

Suite à l'information distribuée à la population pour la modification du sens de circulation sur le chemin des Pierres, deux familles ont manifesté leur mécontentement. L'une a adressé un courrier pour expliquer les problèmes rencontrés et une réponse lui a été apportée avec une proposition de rendez-vous avec le Maire et l'adjoint à la voirie.

Un devis pour l'achat des panneaux et des quilles va être demandé afin de pouvoir déposer une demande d'aide dans le cadre des amendes de police.

Quant au chemin du Beaujolais, monsieur Samuel Gonnon précise que l'on attend le retour de l'ingénieur voirie de la communauté de communes avec les plans du trottoir élargi et la piste cyclable pour présenter le projet au conseil.

Des riverains sont venus en mairie pour demander des explications à monsieur le Maire qui leur a expliqué l'aménagement qui est actuellement au stade d'étude. Monsieur le Président de l'association du Clos des Collonges a été informé du projet et a exprimé sa satisfaction.

***Accident skate parc**

Madame Bouafia a envoyé un courrier au Maire pour l'informer que son fils s'était blessé le 12 septembre 2020 en faisant une chute avec sa trottinette sur le skate parc des Varennes. Elle met en cause la défektivité de la structure et demande des dédommagements à la commune en « l'absence totale d'entretien » selon ses dires. Les rapports annuels de contrôle par la société Véritas montrent des défektivités récurrentes depuis 2015. Des réparations ont déjà été effectuées mais de nouvelles sont à faire et un devis va être demandé.

Une déclaration d'accident a été faite à notre assurance Groupama qui demande des informations complémentaires et nous avons fait appel à notre avocat dans cette affaire.

Monsieur le Maire a pris un arrêté de fermeture du skate parc pour dangerosité jusqu'à nouvel ordre. Les arrêtés scotchés aux structures sont arrachés systématiquement par les utilisateurs du skate parc. Des photos ont été prises et la gendarmerie et la police intercommunale ont été prévenues.

***Accident montée de Belmont**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie d'une personne réclamant un dédommagement par la commune pour un accident de voiture datant du 11 septembre 2002 survenu à cause d'une buse à Belmont. L'endroit n'a jamais été clairement indiqué malgré un échange de mails avec le demandeur. Nous pensons qu'il doit y avoir prescription.

***Départ du policier pluri communal et remplacement**

Notre policier municipal monsieur Damien Guénard va partir à Sélestat pour des raisons familiales alors qu'il allait terminer sa formation. Une annonce pour un recrutement a été publiée et quatre candidatures intéressantes ont été reçues.

***Départ d'un agent communal**

L'agent communal madame Kimberley Berjot termine son contrat en juin 2021 et quitte la région pour des raisons familiales. Elle assurait le service de la cantine à midi et la garderie périscolaire le soir. Un recrutement sera effectué en mai prochain.

La garderie périscolaire est gérée par l'association « Les Ptits Loups ». Les membres du bureau ne se représentent pas en septembre et ils ont du mal à trouver une nouvelle équipe. Une réorganisation est probablement à envisager à la rentrée.

***Communauté de communes : Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président de la Communauté de Communes en date du 29 janvier invitant les communes à transmettre l'ensemble des projets envisagés durant ce mandat 2020-2026 avant le 10 février dans le cadre du CRTE qui doit être signé avec l'Etat.

1.Extension de l'école avec la création d'une salle multiservice d'environ 100 m2 avec un local de stockage et la création de toilettes supplémentaires pour un coût estimatif de 220.000 € HT soit 265.000 € TTC. Cette action est à priorisée dès cette année avec une fin de chantier estimée en 2023.

On peut prétendre à une Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) par la nature du projet lié à l'amélioration de la qualité et de l'accès aux services publics particulièrement en matière scolaire. Le dossier doit être déposé avant le 1^{er} mai 2021. On peut espérer un taux de subvention situé entre 40 à 60 % des dépenses engagées HT.

2.Réaménagement du secrétariat de mairie.

L'opération est estimée à 15.000 € HT.

Le secrétariat n'a pas été réaménagé depuis au moins trente ans.

On peut prétendre à une DSID liée à l'amélioration de la qualité et de l'accès aux services publics. Le dépôt des dossiers est le 1^{er} mai 2021.

3.Installation des caméras de protection des bâtiments communaux, la mairie et l'école – salle d'animation.

Coût estimatif de 20.000 € HT avec la possibilité de demander une subvention importante de la Région, entre 30 et 50 %.

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) peuvent également être sollicitées au titre de la préservation du patrimoine public historique et culturel non classé.

4.Mise en place d'un gazon synthétique au city stade.

Monsieur le Maire demande à monsieur Dimitri Fonclaud de se renseigner sur le coût de l'installation d'un gazon synthétique sur l'actuel sol en gore du city stade.

Des renseignements seront pris sur les aides possibles.

5.Création d'une bande piétonne en direction de Bayère.

Monsieur le Maire a chargé monsieur Samuel Gonnon de demander à l'ingénieur de la communauté de communes d'établir un devis pour la création d'une voie piétonne de la sortie du village jusqu'au lieu-dit Bayère (environ 500 mètres). Ce passage est actuellement extrêmement dangereux pour les piétons.

6.Remise en état du skate parc et du rocher d'escalade sur le site des Varennes.

On peut estimer les dépenses à 50.000 € TTC et on pourra solliciter une aide dans le cadre de la DETR ainsi qu'une subvention du département .

*Crise sanitaire : nouvelles mesures

L'école a reçu un nouveau protocole sanitaire à mettre en place pour la rentrée du 22 février.

Les masques en tissu faits main ne sont plus acceptés, les élèves doivent porter des masques grand public de catégorie 1 à la charge des parents. La commune vient d'acheter 150 masques enfants en cas de besoin.

La distanciation est de deux mètres entre les tables de la cantine, les élèves d'une même classe devant s'installer toujours au même endroit.

Chaque classe se voit attribuer une personne et il s'avère que l'on a besoin de quelqu'un de supplémentaire. Madame Marie Camenish a proposé ses services bénévolement.

La partie couchettes devra être différenciée par classe et les deux zones seront éloignées d'au moins deux mètres.

Au niveau de la garderie, une deuxième personne doit être prévue pour le matin. Une zone supplémentaire doit être créée pour différencier les deux classes de maternelles.

Madame la Directrice a signalé deux cas de COVID ce matin. Les vacances scolaires ont commencé ce soir.

Ces nouvelles mesures sont compliquées à mettre en place.

*Ouverture d'un nouveau magasin de producteurs

Le 19 février prochain, un nouveau magasin de producteurs « Les coquelicots » va s'ouvrir au pont de Dorieux. Il sera ouvert du mardi au samedi de 7 heures à 19 heures et proposera des produits

principalement bio et issus de l'agriculture locale et régionale : pain, fruits et légumes, viandes et volailles, laitages, épicerie et boissons.

Monsieur le Maire demande aux élus d'en parler autour d'eux afin de faire vivre le deuxième commerce de la commune.

Comptes-rendus des commissions et syndicats

***Commissions de la CCBPD**

-commission jeunesse – ASLH (Accueils de Loisirs sans Hébergement) : monsieur Dimitri Fonclaud a assisté à la dernière réunion où il a été question de la simplification des inscriptions aux centres aérés qui se font en ligne au minimum trois jours avant la date prévue. La facturation est réalisée au mois échu et le paiement par prélèvement automatique est possible. Le règlement intérieur a été modifié et mis en ligne sur le site de la CCBPD. Une proposition de mutualisation du personnel entre les communes va être étudiée.

-commission économie, commerce et artisanat : monsieur Stéphane Mottet revient sur la création d'une aide d'un montant de 1000 euros pour les commerces en difficultés. Toutes les mesures de soutien aux entreprises sont en ligne sur le site.

-commission petite enfance, parentalité : Mesdames Nathalie Couturier et Sandrine Jorland ont assisté à une réunion sur le thème des crèches présidée par madame Sylvie Jovillard. Deux nouvelles structures sont prévues à Anse et Chazay. Les places en crèches sont attribuées en fonction de trois critères : la situation des parents, l'âge de l'enfant et de son handicap ou non. Le taux de satisfaction est très bas dans notre secteur car il manque des places d'autant plus que les assistantes maternelles ne sont pas assez nombreuses. C'est un réel problème et il faudra peut-être envisager de faire appel aux structures privées pour résoudre ce manque. La journée de l'enfance est en préparation mais elle n'a pas pu avoir lieu l'an passé.

-commission sociale : Monsieur Jean-Luc Tricot a organisé une réunion pour relancer la mutuelle communale. Comme la procédure n'a pas été relancée en 2020, un avenant a été signé avec Groupama pour l'année 2021. On comptabilise 27 communes qui sont intéressées par la nouvelle mutuelle qui démarrera au 1er janvier 2022. Un comité de pilotage a été mis en place pour gérer la procédure d'appel d'offres et faire le choix.

***SIVU de la Pray**

Monsieur Pascal Lequien revient sur l'appel d'offres lancé pour réattribuer l'accord cadre d'assainissement. Après l'ouverture des offres, huit entreprises ont été sélectionnées et c'est le groupement Sogéa/Albertazzi qui a obtenu le marché pour une durée de quatre ans.

Monsieur Samuel Gonnon était convié à une autre réunion pour le vote du compte administratif. Un groupe de travail a été constitué pour étudier la proposition de mutualiser le financement des travaux sur le réseau des eaux pluviales actuellement à la charge des communes.

***Commission communication**

Madame Nathalie Couturier rappelle la sortie du bulletin intercommunal de décembre dernier sur le thème des jeux. On pouvait compléter un bulletin réponse à rendre avant le 31 décembre 2020. La date limite a été repoussée au 31 janvier 2021 mais malheureusement il n'y a eu seulement que 6 réponses. Madame Couturier remercie madame Laëtizia Soulier pour le travail qu'elle a fourni à l'élaboration des jeux.

La commune à adhérer à l'application Panneau Pocket et les informations vont être mises en ligne prochainement.

***Commission animation**

Madame Sandrine Jorland explique que la commission d'animation s'ennuie et se trouve au point mort en raison des règles sanitaires très restrictives à appliquer mais songe à organiser la randonnée annuelle d'avril en proposant un repas à emporter.

*Projet de la société Agri Metha Gone

Monsieur Samuel Gonnon explique que la société Agri Metha Gone implantée à Lentilly a retiré son dossier pour la création d'une unité de méthanisation et de ses équipements connexes.

*Restauration scolaire (AREB)

Monsieur Dejan Stamenkovic signale des retards de paiement des factures de cantine pour certaines familles. Monsieur le Maire va adresser des courriers et proposer l'aide du CCAS aux parents qui ont des difficultés financières. Une solution va être trouvée.

*Installation de la fibre optique sur la commune

La situation n'a pas évolué et monsieur le Maire attend toujours une réponse aux mails adressés au responsable de SFR.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 12 mars 2021 à 19 heures 15.

Le conseil d'adjoints est fixé au vendredi 5 mars 2021 à 18 heures 30.

La séance est levée à 21 heures 10.